

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 09/02/2022  
ID Télétransmission : 033-213300635-20220208-122539-DE-1-1

**Séance du mardi 8 février  
2022  
D-2022/37**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Aujourd'hui 8 février 2022, à 14h04,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 18h01 à 18h22

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Céline PAPIN absente de 17h00 à 18h01

Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15h45, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 15h50, Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 19h00, Madame Pascale ROUX présente jusqu'à 19h43, Madame Véronique SEYRAL présente jusqu'à 19h53, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 20h15, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES présente jusqu'à 20h40, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 20h55, Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 20h55, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 21h21

### **Excusés :**

Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

## ***Présentation de la politique d'éclairage public pour aller vers une sobriété énergétique et lumineuse respectueuse du vivant***

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement Durable de Bordeaux Métropole, œuvrant en qualité de service commun sur la thématique éclairage public, qui est une compétence communale, travaille à l'élaboration d'un plan d'actions relatif à l'éclairage extérieur pour aller vers une sobriété énergétique, lumineuse et respectueuse du vivant. Il s'agit de mener des actions sur différents axes permettant notamment :

- d'augmenter significativement les économies d'énergie de ce secteur, tant au niveau des éclairages publics que privés,
- de limiter les nuisances lumineuses sur la biodiversité et les humains,
- d'améliorer la perception du ciel nocturne,
- de mesurer l'acceptabilité de l'évolution de ce service public,
- d'accompagner la population au changement de pratiques dans ce domaine,
- de diminuer les dépenses de fonctionnement sur les budgets de la ville.

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses donne de nombreuses orientations pour minimiser ces impacts. Si la collectivité répondait déjà à bon nombre de ces prescriptions, l'effort doit être poursuivi et un travail d'accompagnement du tissu privé reste à mener pour expliquer le sens de ce texte et l'intérêt pour tous de s'y conformer (vitrines, enseignes, immeubles tertiaires, parkings...).

La lumière artificielle est délivrée à l'usage exclusif des humains. En conséquence, il est souhaitable de rechercher la lumière essentielle et de faire évoluer les habitudes et les équipements pour aller vers un éclairage juste, qui délivre seulement la lumière nécessaire, lorsqu'elle est nécessaire, là où elle est nécessaire. Cette mutation sera assez longue compte-tenu des 40 000 points lumineux publics sur la ville et bien plus encore dans le domaine privé, et s'adossera inévitablement sur la perception, dans le temps et dans l'espace, du nécessaire.

Ainsi, ce plan d'actions, qui s'inscrit dans les mesures du plan climat, air, énergie territorial, investira tous les axes permettant de servir les objectifs énoncés précédemment et conduira à:

- analyser les pratiques sur le territoire communal,
- identifier les attendus de la population,
- concerter, expliquer, partager,
- améliorer les systèmes de pilotage et de télésurveillance des installations publiques,

- 
- toujours œuvrer dans le sens de l'optimisation énergétique et photométrique au bénéfice du vivant,
- encourager les systèmes d'éclairage par détection de présence ou à la demande,
- préparer l'extinction au milieu de la nuit dans les secteurs qui le permettent,
- favoriser les candélabres à énergie solaire,
- etc...

La stratégie éclairage public sera élaborée durant le premier semestre de l'année 2022 et le plan d'actions qui en découlera vous sera présenté au second semestre 2022.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Laurent GUILLEMIN**



★ **Bordeaux Nuit Etoilée** ★

**Offrir la bonne lumière,  
au bon moment,  
au bon endroit  
et sous une bonne étoile.**



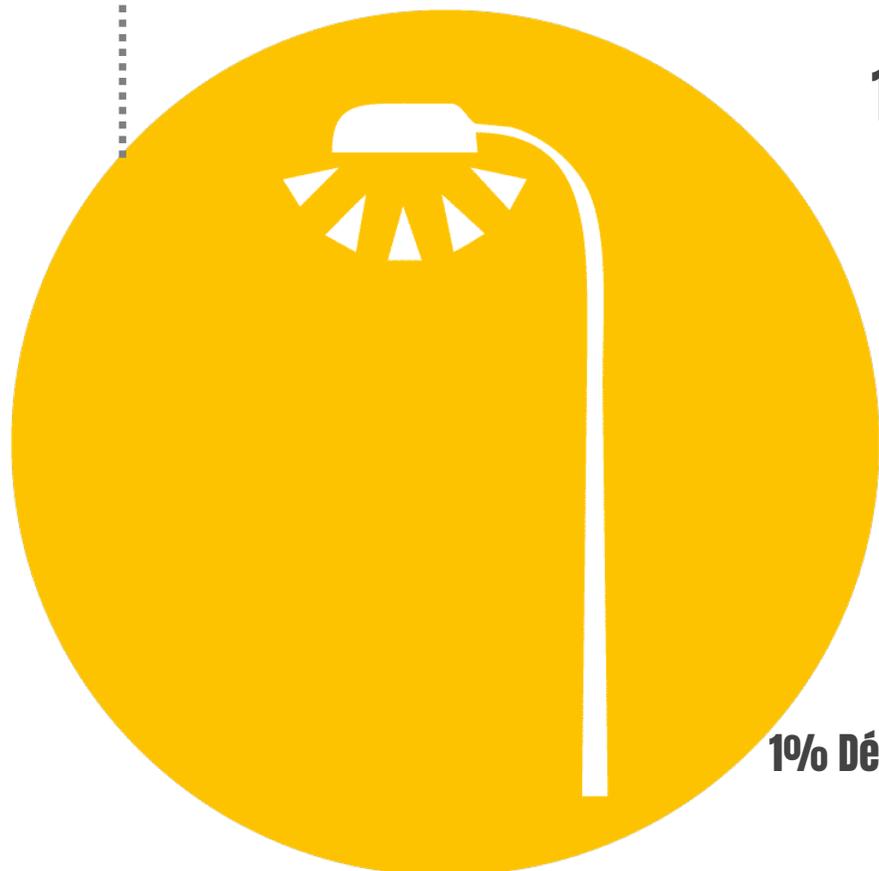
**Conseil Municipal  
08 Février 2022**



1

# Eclairage Urbain - Etat des lieux

90 % « classiques »



10 % LED



dont

1% Détection

0,1 % Solaire

## 38 000 points lumineux Pas d'extinction

Abonnement  
0,5 M€

Entretien  
2,5 M€

Conso kWh  
2,0 M€

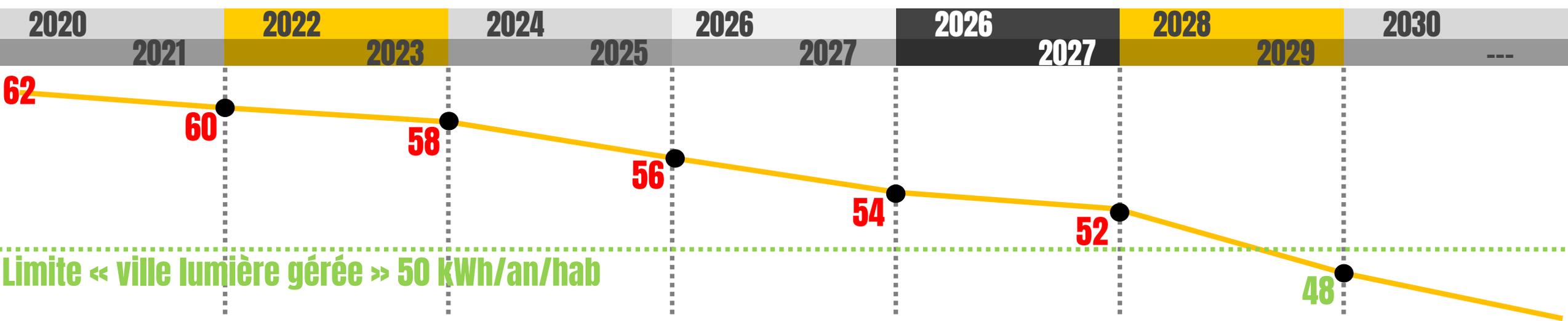
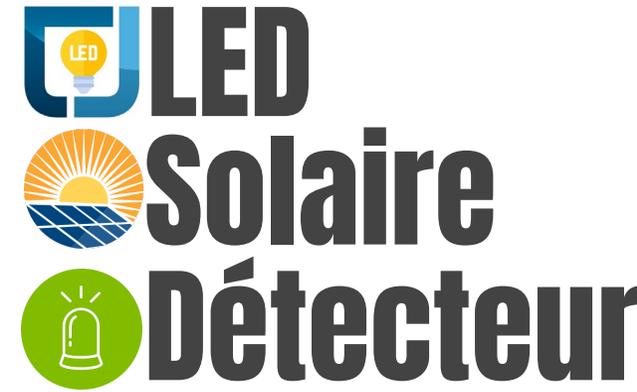
7,5 M€

Travaux  
2,5 M€

Budget Annuel

1

# Eclairage Urbain - Planning 2020 - 2030





1

# Projection à 2030

70 % « classiques »

30 % LED

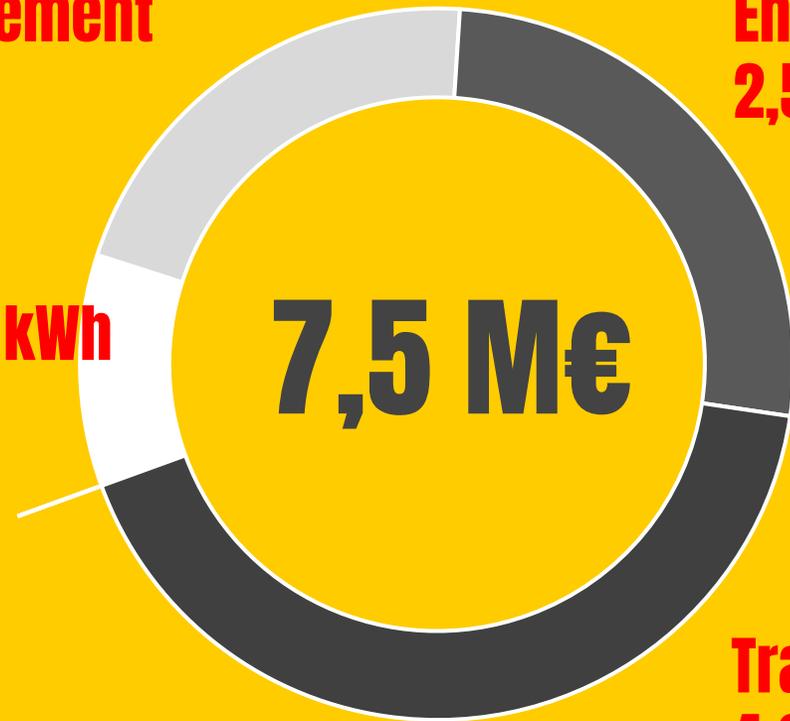


## 38 000 points lumineux Pas d'extinction subie

Abonnement  
1,5 M€

Entretien  
2,5 M€

Conso kWh  
1,0 M€



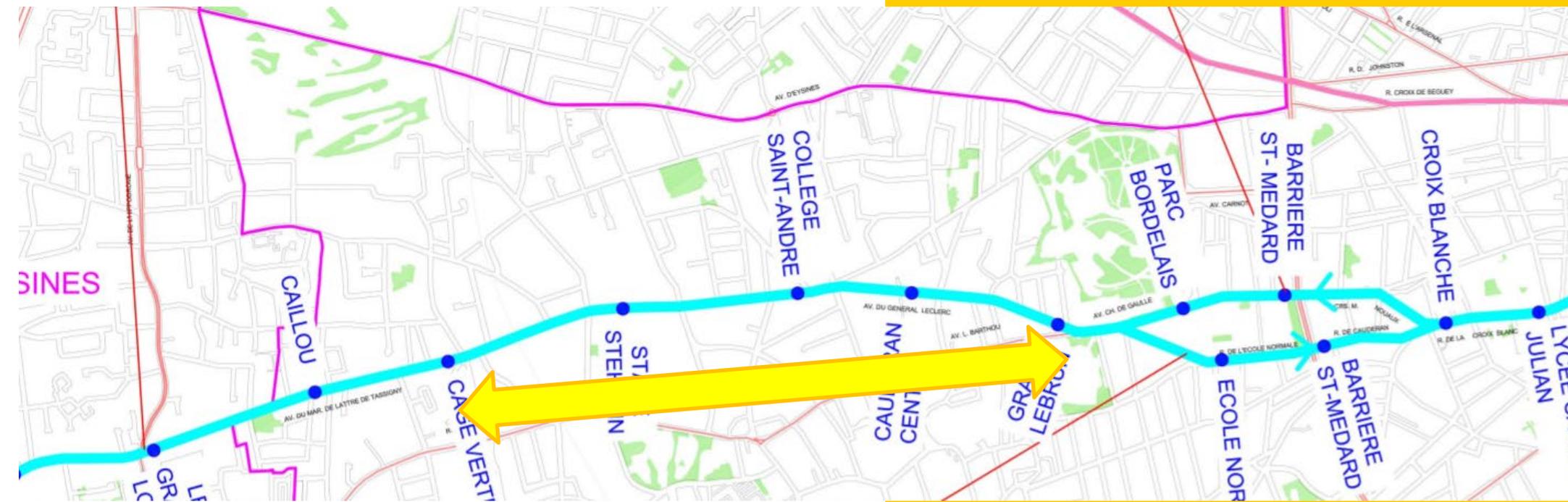
Travaux  
4,0 M€

Budget Annuel

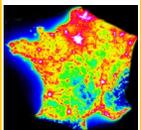
1

# Travaux trajet BHNS

## Lampadaires LED Solaires A détection



2



## Pollution lumineuse - Etat des lieux

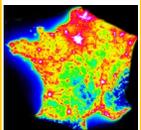
**La pollution lumineuse urbaine est par définition adaptée, une Lumière présente en ville en dehors d'une plage horaire due à son usage**



**500 Foyers  
ou  
30 écoles**

**Aujourd'hui, seules 2/3 des enseignes (8 000 commerces) de Bordeaux respectent la loi de 2013.**

2



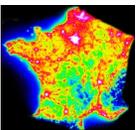
## Pollution lumineuse - Etat des lieux

**La pollution lumineuse urbaine est par définition adaptée, une Lumière présente en ville en dehors d'une plage horaire due à son usage**

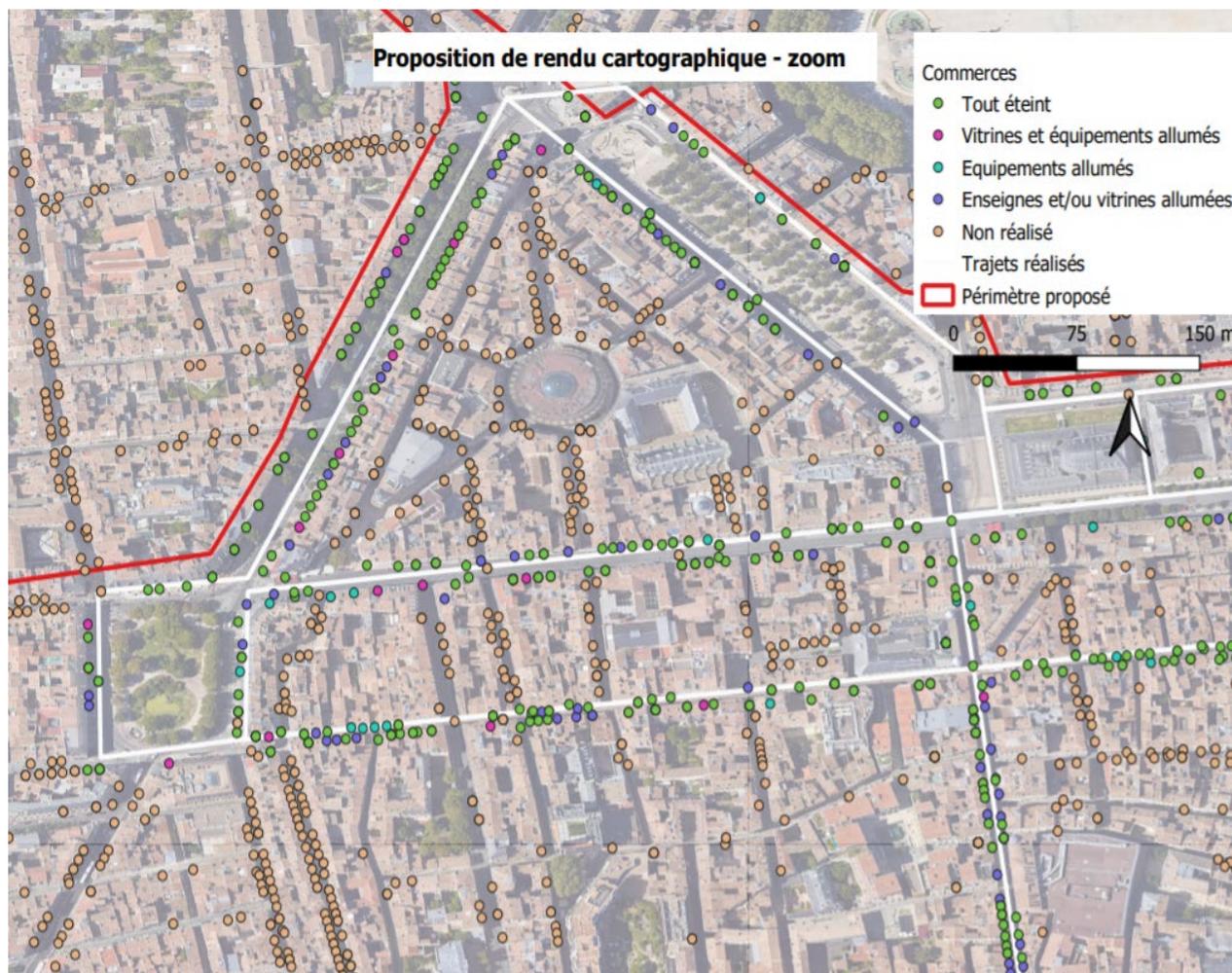


**500 Foyers  
ou  
30 écoles**

**Aujourd'hui, seules 2/3 des enseignes (8 000 commerces) de Bordeaux respectent la loi de 2013.**



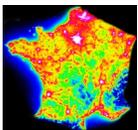
## Pollution lumineuse - Méthodologie



**Inventaire nocturne sur 100 % du territoire de BdX**

**Concerne les enseignes & vitrines, mais aussi toutes les sources lumineuses n'ayant pas de raison d'être en fonctionnement de nuit**

**Associer les acteurs sur les solutions à mettre en place**



# Pollution lumineuse - Planning

**Été 2021:**  
300 visites de sensibilisation  
de la vie nocturne  
Parc bordelais



**Février - Avril 2022:**  
Campagne d'inventaire des  
sources de pollution  
lumineuses sur Bordeaux



**Décembre 2022:**  
Rendu de la campagne  
d'inventaire des pollutions  
lumineuses

**Juin 2024:**  
Accompagnement des  
éclairages privés extérieurs:  
grues, parkings,



**Juin 2025:**  
Bordeaux labellisée Ville  
engagée dans les ciels  
étoilés urbains



2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

**Février 2021:**  
Extinction nocturne de 115  
mises en lumière de façade



**Décembre 2021:**  
Extinction nocturne des  
lumières de Noël de 1h00 à  
06h00c



**Mars 2022:**  
Lancement de la campagne  
de sensibilisation des  
commerces & vitrines



**Mars 2023:**  
100% des commerces  
engagés dans « les lucioles »,  
les commerces éteints



**Décembre 2024**  
Candidature de Bordeaux à la  
labellisation des villes  
étiolées





## Préservation du vivant - trame noire métropolitaine

**Dispositif avec Bordeaux Métropole**

**Urgence à agir**

- **Érosion de la biodiversité**
- **Axe de travail: éviter, réduire, compenser**
- **Mise en place d'un observatoire de la biodiversité**
- **Résultats attendus:**

Inventaire

Sensibilisation

Réinsertion

**PLAN D'ACTION BIODIVER'CITE  
2021-2026**

**TERRITOIRES  
ENGAGÉS  
POUR LA  
NATURE**

Un dispositif du plan





## **Objectif final du plan d'actions**

**Au-delà des économies d'énergie**

**Au-delà des optimisations techniques**

**Au-delà des options collectives avec les enseignes,**

**L'objectif final est d'offrir la possibilité aux habitants de Bordeaux de revoir le ciel étoilé depuis la Ville. Cette issue serait un succès pour l'ensemble du territoire et du vivant.**



★ **Bordeaux Nuit Etoilée** ★

